

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 juin 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre des opérations de développement social urbain menées dans le quartier de Parilly à Bron, vous avez approuvé, par délibération en date du 12 mai 1997, la 3° tranche d'aménagement des espaces extérieurs de Parilly-sud et l'aménagement du square Laurent Bonnevey, le coût de ces opérations réalisées par la communauté urbaine de Lyon ainsi que leur financement.

Le coût global de la 3° tranche d'aménagement des espaces extérieurs de Parilly-sud s'élevait à 1 490 000 F TTC comprenant une subvention de l'Etat de 380 000 F.

Le coût global pour l'aménagement du square Laurent Bonnevey s'élevait à 5 200 000 F TTC comprenant une subvention de l'Etat de 1 250 000 F et de la Région de 700 000 F.

Ces dispositions initiales ayant évolué à la suite de la participation de la commune de Bron, il est nécessaire de régulariser les conventions et d'ajuster les montages financiers.

Compte tenu de la participation de la commune de Bron, la participation communautaire diminue :

- pour la 3° tranche d'aménagement des espaces extérieurs de Parilly-sud :

- Etat	380 000 F
- Communauté urbaine	868 978 F
- commune de Bron	241 022 F

- pour l'aménagement du square Laurent Bonnevey :

- Etat	1 250 000 F
- Région	700 000 F
- Communauté urbaine	2 408 848 F
- commune de Bron	841 152 F

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu lesdits plans de financement ;

Vu sa délibération en date du 12 mai 1997 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les nouveaux plans de financement.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les avenants aux conventions avec la commune de Bron pour le versement de sa participation financière.

**3° - Les recettes** attendues seront inscrites et à inscrire au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercices 1999 et suivants - compte 458 146 - fonction 824 - opération 0046.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,